

polluants atmosphériques émis dans les économies industrielles ailleurs dans l'hémisphère Nord. L'écologie de l'Arctique est également particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Ces dernières années, on s'est donc préoccupé tout particulièrement de faire participer les représentants autochtones à l'examen des questions environnementales internationales qui les touchent.

La longue frontière entre le Canada et les États-Unis influe sur la diplomatie environnementale canadienne à de nombreux égards. Un grand nombre des problèmes environnementaux qui ont des conséquences directes sur le Canada sont liés aux États-Unis. La frontière canado-américaine a été établie sans tenir compte des frontières des écosystèmes. La gestion partagée de chaque écosystème ou de chaque bassin hydrographique présente donc des caractéristiques uniques et met en jeu des intervenants locaux différents dans chaque pays. La Commission mixte internationale, créée en 1909 pour donner des conseils indépendants sur la gestion des eaux frontalières entre le Canada et les États-Unis, s'est avérée un complément utile, mais non un substitut, aux négociations intergouvernementales et à l'élaboration de politiques par l'entremise des processus internes établis dans les deux pays. Elle reste le seul organe intergouvernemental mixte parajudiciaire créé par un accord dans ce domaine entre les deux pays. En raison de l'intégration de la structure industrielle des deux pays, les normes américaines relatives aux émissions des véhicules et au rendement des avions ont une influence de fait concrète sur les normes canadiennes. Le mouvement écologique américain est étroitement lié au mouvement canadien, et la plupart des documents sur les problèmes environnementaux auxquels les Canadiens ont accès sur Internet sont d'origine américaine. Même si le Canada est tout à fait libre d'adopter des positions qui divergent grandement des positions américaines sur les questions environnementales mondiales, il a généralement été plus productif de collaborer avec les États-Unis pour élaborer des positions qui défendent les intérêts communs des deux pays. Depuis peu, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, dont le secrétariat se trouve à Montréal, constitue une tribune où le Canada, les États-Unis et le Mexique peuvent se concentrer sur les enjeux environnementaux continentaux.

Le Canada fait également bon usage de ses liens avec le G 8 et avec l'OCDE pour faire avancer les questions internationales. Il a été l'un des premiers pays à porter les questions environnementales mondiales à l'attention des dirigeants du G 7 à la fin des années 80 et il a continué de s'efforcer de maintenir un leadership efficace du G 8 dans ce domaine et à le traduire en actes, dans les autres gouvernements et dans les organismes internationaux.

Non content de trouver des solutions avec ses partenaires dans les pays développés, le Canada a tenté de combler le fossé qui sépare le Nord et le Sud et qui caractérise les problèmes environnementaux et économiques internationaux depuis plusieurs décennies. Le développement durable est un axe autour duquel un certain consensus Nord-Sud s'est développé. De plus en plus, le Canada a pris conscience que la plupart des pays en développement auront besoin d'aide pour tenir les engagements pris dans le domaine de l'environnement. Ces engagements les contraignent, en effet, à exercer de nouveaux types d'activités gouvernementales et industrielles. Dans certains cas, une période de mise en œuvre plus longue a été prévue pour les pays en développement. Divers problèmes se posent au sujet de l'« additionnalité » : l'aide à des fins environnementales peut-elle, dans la pratique, toujours s'ajouter à l'aide existante ? Les pays en développement devraient-ils avoir droit à des plafonds d'émissions généreux, leur utilisation des biens communs ayant été plus modeste que celle des pays développés. Le Canada a été ouvert au dialogue sur ces questions.